

Réunion en front commun du 7 mai 2012

**Protestations contre l'incertitude
qui règne quant à l'avenir du
personnel**

Le 7 mai les organisations syndicales représentatives ont organisé en front commun une réunion de leurs délégués qui a eu un certain retentissement dans la presse, même si les médias ont été bien plus intéressés par les problèmes générés par la numérisation des documents à la TVA. Cette réunion, suite logique des assemblées générales du personnel de février et mars, avait pour thème central la réforme toujours en cours et les incertitudes quant à l'avenir du personnel. La revendication principale peut être résumée en ces termes : pour une modernisation efficace et socialement responsable.

Dernière chance

À la fin de l'assemblée, un certain nombre de questions ont été posées aux délégués. La salle a répondu « NON ! » à toutes ces questions. Les organisations syndicales ont donc reçu un mandat pour déposer un préavis d'action auprès de l'autorité. Ce qui a été fait dès le lendemain. L'autorité a promis de faire rapidement toute la clarté dans le dossier de la réforme. Nous avons déjà été bien patients, et il s'agit ici du dernier délai que nous accepterons. Si les promesses ne sont pas tenues, une réaction forte sera inévitable.

Droits et responsabilités

**Toujours pas de règlement de
travail!**

Bien qu'il s'agisse d'une obligation légale depuis le 1er Juillet 2003, le SPF Finances n'a toujours pas de règlement général de travail. L'autorité nous a soumis un troisième projet en concertation. Ce projet répondait à un certain nombre de remarques que la CGSP avait émises sur les projets précédents. Un avis positif a été rendu, mais sous certaines conditions.

**Les horaires spécifiques
demeurent la pierre
d'achoppement**

La principale pierre d'achoppement reste pour nous les horaires spécifiques qui existent, entre autre à la Recherche et aux Douanes. Nous avons demandé que toutes les modifications futures à apporter à ces horaires soient concertées sous les mêmes conditions que le règlement général de travail. Dans les faits, cela veut dire qu'il faut un accord unanime des organisations syndicales représentatives. Cette condition était inacceptable pour l'autorité qui considère dès lors l'avis de la CGSP comme un avis négatif.

Chantage

Le directeur du personnel a rejeté la responsabilité de l'échec de la concertation sur la CGSP. Pour lui, cela revient à annuler tous les amendements apportés au texte original et il ne veut même plus mettre à l'agenda la demande d'une organisation syndicale concernant la politique en matière de tabac et l'horaire d'été. C'est du chantage pur et simple !



Médiation

Pour CGSP, le dossier du règlement de travail ne doit pas être considéré comme clôturé. La loi prévoit que dans le cas de l'avis négatif de l'un des syndicats, la médiation peut être demandée auprès du SPF Emploi et Travail. Si cette médiation n'aboutit pas à un accord, le dossier revient sur la table de négociation pour une médiation (sous la présidence du ministre), et cette fois l'accord d'une seule organisation syndicale peut rendre le règlement de travail effectif. Le manager P&O ne veut pas entendre parler de médiation. Il semble croire que faire appel à un médiateur professionnel est un signe de faiblesse. La CGSP envisage de demander elle-même la médiation.

Réglementation

De nouvelles règles pour les absences pour causes de grèves, de manifestations ou d'intempéries

Alors qu'elle ne parvient pas à nous donner un aperçu complet de la réforme entamée il y a 10 ans, l'Autorité nous bombarde de nouvelles initiatives en matière de personnel. Ainsi, l'autorité nous a tout à coup soumis une «Note relative aux absences du lieu de travail liées à des grèves, manifestations ou des événements involontaires (grèves transports en commun, conditions climatiques extrêmes). L'objectif était de remplacer l'instruction existante qui interdit de prendre un congé ou une récupération lors de grèves.

Congé ou récup

La nouveauté, c'est qu'en cas de manifestation ou de grève, un congé ou une récupération peuvent être pris. On pourrait ainsi participer à une manifestation sans perte de salaire. (Et ainsi, l'autorité aurait des statistiques de grévistes les plus basses possibles...)

Travaux de substitution

La deuxième partie de la note va beaucoup plus loin. Cela concerne les cas où le personnel n'a pas la possibilité de se rendre sur son lieu de travail, à cause d'une grève des transports publics, ou d'intempéries. La déclaration sous serment est complètement oubliée et le membre du personnel doit soit prendre un jour de congé ou de récupération, soit faire du télétravail occasionnel ou travailler à domicile. Lorsque l'événement était imprévisible, il y a aussi la possibilité de demander une dispense de service à compenser à son chef de service.

Pas une matière que l'on peut concerter

Pour la CGSP, ce sujet ne doit pas être traité au niveau du SPF. Ils s'agit d'une matière liée au Statut des agents de la Fonction publique .Et par ailleurs, les lois régissant le contrat de travail prévoient qu'en cas de force majeure, le premier jour d'absence sur le lieu de travail est neutralisé. L'autorité ne veut pas retirer son projet. Nous avons donc refusé de remettre un avis car pour nous cette concertation n'est pas pertinente. Les autres organisations syndicales ont donné un avis négatif. C'est aussi ce que nous ferons si nous devons formuler un avis. Nous verrons alors si l'autorité passe outre ce désaccord (Elle l'a déjà fait dans le passé).

Enregistrement et Cadastre

Consultation pour la forme sur les déménagements

Tout le monde sait que le SPF Finances va de plus en plus centraliser ses services , passant d'environ 600 à 250 implantations en quelques années. Ce qui signifie bien sûr que de nombreux agents verront leur résidence administrative déplacée. Pour réaliser une telle opération correctement, il faut discuter avec les syndicats. Or, l'autorité nous considère comme des « méchants », des obstacles.

Chiffres incorrects

Récemment, des déménagements ont été opérés sans aucune concertation, aux Douanes et Accises et au Cadastre entre autres. Les syndicats ont exigé que tous les déménagements soient suspendus aussi longtemps que l'autorité ne présente pas une situation et des règles claires. Plusieurs réunions informelles concernant ces plans de déménagement ont eu lieu mais elles ont apporté peu d'informations. L'autorité est toujours restée vague et n'a pas pu donner de chiffres corrects en matière de personnel.

Des larmes amères

Nous avons remarqué que les déménagements ont repris. Afin d'être dans la légalité, l'autorité convoque ici et là des comités de concertation de base. C'est le cas entre autres pour le Cadastre à Gand, l'Enregistrement à Anvers et au Limbourg et pour la Douane à Ghislenghien. Pour ces réunions, l'Autorité ne parvient pas à envoyer préalablement la documentation nécessaire à la concertation aux organisations syndicales. Est-ce volontaire ? De toute manière, cela empêche de donner un avis sur la situation et d'informer le personnel concerné. De plus, l'autorité envoie des représentants qui n'ont qu'à lire les mesures déjà adoptées. Ces concertations sont des parodies. Les collègues concernés ne pourront, hélas, que verser des larmes amères lorsque leur résidence administrative aura été déplacée de manière unilatérale avec pour certains des déplacements beaucoup plus longs, et sans tenir compte de leur situation familiale.

Action

Les syndicats se préparent à l'action. La vérité est que l'Autorité ne peut pas modifier leur résidence administrative sans l'accord des membres du personnel. Cet accord, l'autorité ne l'a jamais demandé. La CGSP n'hésitera pas à défendre ses membres en cas de déplacement illégal de leur résidence,, au besoin devant le Conseil d'Etat.

En outre, nous n'excluons pas la possibilité de mener d'autres actions.

Conservations des hypothèques

Insatisfaction à l'égard des sujets d'actualité

Les employés des hypothèques ne sont toujours pas des fonctionnaires mais des contractuels, qui effectuent des travaux pour le SPF Finances sans faire partie de celui-ci. Afin de mettre fin à cette anomalie, les syndicats luttent depuis des années pour leur fonctionnarisation. Cela permettrait aux employés des hypothèques de devenir des agents statutaires du SPF Finances. Sous le gouvernement précédent, des textes avaient été préparés, discutés et négociés. Malheureusement, la chute du gouvernement et la longue crise qui s'ensuivit ont stoppé le processus. Lors de l'avènement du nouveau gouvernement, la CGSP a espéré un déblocage de la situation, mais il n'y a eu aucun signe positif à ce jour.

Rattrapage de la carrière au Niveau B

Concrètement, trois points pourraient - être rapidement réglés. Le premier concerne le parallélisme entre les carrières des employés des hypothèques et les fonctionnaires du SPF Finances. Ceci est particulièrement important pour les collègues du Niveau B. Le mécanisme par lequel les agents du Niveau B peuvent rattraper l'ancienneté pécuniaire perdue lors du passage dans la nouvelle carrière via un système de doubles biennales ne s'applique pas aux employés des Hypothèques. Ce rattrapage coûtera évidemment un peu d'argent. Ce qui pourrait poser problème car l'autorité a « gelé » les 20 millions d'euros destinés à la fonctionnarisation des employés des hypothèques.

Examens A et B

Une deuxième question controversée est la

question des examens A et B. La réussite de ces examens est une condition pour pouvoir être fonctionnarisé ou nommé dans l'avenir. Le problème réside dans le fait que le nombre d'essai est limité à 3 pour les employés des hypothèques. Cette règle avait sa raison d'être quand l'autorité pensait que la fonctionnarisation aurait lieu rapidement. Comme ce n'est pas le cas, la CGSP demande que cette règle soit supprimée afin de permettre aux employés d'avoir encore une chance de réussir ces examens. Les employés des hypothèques eux-mêmes ont fait parvenir une pétition à ce sujet à l'autorité, qui a dit qu'elle « étudierait » la question.

L'absence de fonctionnarisation

Troisièmement, le point le plus important : la fonctionnarisation. Tous les textes sont prêts. Sous la précédente législature, tous les ministres (qui faisaient partie des mêmes partis au gouvernement qu'aujourd'hui) nous avaient assurés de leur coopération. Pourtant, on n'en entend plus rien. La volonté politique semble donc aussi rudement refroidie.

Action

A une époque où la direction met sans arrêt en avant l'importance d'un « management dynamique », la CGSP ne peut accepter plus longtemps cette inertie. Le front commun syndical a commencé à préparer des actions pour les employés des Hypothèques. A bon entendeur ...

Adhérez à la CGSP AMiO Finances
Compléter le talon ci-dessous et donnez-le à
votre délégué ou renvoyez-le à
CGSP AMiO Finances
Place Fontainas 9-11
1000 Bruxelles

Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Localité :
Tél/GSM :
eMail :@minfin.fed.be

Adresses de contact CGSP

Secrétaire général

Roland Vansaingele, tél. 02 508 58 65
e-mail : roland.vansaingele@cgspacod.be

Président

Aimé Truyens, tél. 0257 51 985
e-mail : aime.truyens@minfin.fed.be

Vice-Présidente (IRB)

Valérie Demeulemeester, tél. 0473 75 27 43
e-mail :
valerie.demeulemeester@minfin.fed.be

Déléguée dispensée

Marie-Claire Holsbeke, tél. 0496 02 35 84
e-mail : marie_claire.holsbeke@cgspacod.be

Délégué pour les germanophones

José Nicolaye, tél. 087 88 00 55
e-mail : jose.nicolaye@cgspacod.be

Contacts pour nos régionales

Bruxelles : L. Maertens, tél. 0477 355470

Centre : M. Van Hees, tél. 0257 70279

Charleroi : L. Vander Weyden, tél. 071 797111

Hainaut occ. : P. Wattier, tél. 0257 77205

Huy : J.M. Lizin, tél. 0257 71626

Liège : I. Ramaekers, tél. 0257 61 023

Luxembourg : C. Malherbe, tél. 0257 40316

Mons : J.C. Vanderstraeten, tél. 0488 588090

Namur : F. Courtois, tél. 0257 58021

Verviers : C. Joris, tél. 0257 54381

Welkenraedt : D. Vossen, tél. 0472 673452

Editeur responsable : Roland Vansaingele
Place Fontainas 9-11 - 1000 Bruxelles